



Référence : SV/VR/2026
Direction des Fonctions supports et de l'Innovation des services
Tél. 01.30.72.38.48

ARRETE MUNICIPAL N°2026/599
AUTORISANT PROVISoireMENT L'OUVERTURE
DU CENTRE DE CONSULTATIONS MÉDICALES
ET DE SON PARKING SOUTERRAIN
AVENUE LOUIS ARMAND – SENTIER DES LAISNÉES A ERMONT

Le Maire de la Ville d'Ermont,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, dans ses articles L.2211-1 à L 2212-5 et L.2213-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, en particulier les articles L. 111-8-3, R. 111-19-11 R 123-18 et R 123-38 et 19 R 123-45 et 46,

VU le Code du Travail, en ses articles R 232-12-17 à R 323-12-22,

VU le décret 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale d'accessibilité,

VU le décret 97-645 du 31 mai 1997 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité modifiant le décret du 8 mars susvisé,

VU l'arrêté préfectoral du N° 020010 du 17 janvier 2002, modifiant l'arrêté du 15 novembre 1995 créant la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,

VU l'arrêté préfectoral du 5 décembre 1995 créant la commission communale de sécurité d'ERMONT, modifié par les arrêtés des 24 novembre 2000, 29 mai 2001, 20 octobre 2005, 1^{er} décembre 2006, 18 janvier 2007, 25 avril 2008 et 30 octobre 2008,

VU l'arrêté du 25 juin 1980 et les textes qui l'ont modifié, portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,

VU l'arrêté du 31 mai 1994 fixant les dispositions techniques destinées à rendre accessibles aux personnes handicapées les établissements recevant du public et les installations ouvertes au public lors de leur construction, leur création ou leur modification, pris en application de l'article R 111-19-1 du code de la construction et de l'habitation,

VU les avis favorables de la sous-commission ERP-IGH en date des 13 octobre 2020 et 2 septembre 2025 pour le centre de consultations médicales,

VU les avis favorables de la sous-commission ERP-IGH en date des 29 juin 2021 et 16 octobre 2024 pour le parking souterrain,

VU l'avis favorable de la Commission de Sécurité et d'Accessibilité d'Arrondissement émis lors de la visite de réception technique de l'établissement en date du 17 juin 2026,

ARRETE

Article 1 : L'ouverture au public du CENTRE DE CONSULTATIONS MÉDICALES et son PARKING SOUTERRAIN, avenue Louis Armand – Sentier des Laisnées - 95120 Ermont, est autorisée provisoirement à compter du 1^{er} juillet 2026 jusqu'à réception du procès-verbal de la Commission de Sécurité et d'Accessibilité d'Arrondissement du 17 juin 2026.

Article 2 : L'exploitant est tenu de maintenir son établissement en conformité avec les dispositions du code de la construction et de l'habitation, du règlement de sécurité contre l'incendie et la panique et les règles relatives à l'accessibilité aux handicapés précités et notamment de faire procéder périodiquement à une visite de vérification de la conformité du bâtiment.

Tous les travaux qui ne sont pas soumis à permis de construire mais qui entraînent une modification de la distribution intérieure ou nécessitent l'utilisation d'équipements, de matériaux ou d'éléments de construction soumis à des exigences réglementaires, devront faire l'objet d'une demande d'autorisation.

Article 3 : La présente décision est susceptible d'être déférée devant le Tribunal Administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification. Le bénéficiaire peut également saisir l'autorité compétente d'un recours gracieux qui prolonge le délai du recours contentieux.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services Techniques par intérim et des Fonctions supports et de l'Innovation des services, Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Police, Madame la Cheffe de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet et publié au recueil des actes administratifs de la mairie.

A Ermont, le 30 juin 2026



Xavier HAQUIN

Maire d'Ermont

Conseiller départemental du Val-d'Oise